

État des sommes dues

aux membres du bureau de vote n° _____, à l'occasion des élections européennes du 9 juin 2024,
suivant le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 2004 portant fixation des jetons de présence et des indemnités

Nom et prénom(s) de l'ayant droit	Matricule	Qualité en laquelle il a fait partie du bureau	Somme revenant à chaque ayant droit	N° de compte IBAN	BIC
		Président•e	283,33 €		
		Assesseur•e	236,11 €		
		Assesseur•e	236,11 €		
		Assesseur•e	236,11 €		
		Assesseur•e	236,11 €		
		Assesseur•e-suppl.	20 €		
		Assesseur•e-suppl.	20 €		
		Assesseur•e-suppl.	20 €		
		Assesseur•e-suppl.	20 €		
		Secrétaire	283,33 €		

Le présent état, s'élevant à la somme de _____ est certifié sincère et non acquitté.

A _____, le _____ 2024

Le Secrétaire,

Les Assesseur•e•s,

Le/la Président•e,

Je soussigné, président du bureau principal pour les élections européennes du 9 juin 2024, certifie la déclaration ci-dessus sincère et véritable.

A _____, le _____ 2024

Le Président du bureau principal,